

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 AOUT 2022**

Délibération n° 2022-05-57

Date de la convocation : 23 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de procurations : 3  
Votes : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Le trente août deux-mil-vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, DUCHAMP Françoise, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, FAURE Pascal, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre

**Procurations :**

Michel TEYSSIER procuration à Jean Luc CHAVANA  
Hélène BESSON procuration à Cécile BASTY  
Jean-Pierre BASTY procuration à Alexandre MASSARDIER

**Absents excusés :**

**Secrétaire :** Jean-Luc CHAVANA

---

**OBJET : NOUVELLE CONVENTION-BAIL AVEC TDF POUR LE PYLONE DE LA  
CROIX VERTE**

Monsieur le maire informe que le groupe TDF, qui exploite et gère des infrastructures de télécommunication et de diffusion, des réseaux sécurisés et des services de connectivité, est propriétaire d'un pylône sur une parcelle communale à la Croix Verte. Le loyer relatif à cette occupation du domaine public est déterminé selon une convention bail.

La convention actuelle, datant de 2004, arrive à échéance au 12 décembre 2022 et il convient donc de la réactualiser.

Après négociation auprès de la direction régionale de TDF et consultation d'un autre opérateur, un accord a été trouvé sur un nouveau projet de convention bail pour une durée de douze ans rémunérée 12 000 € par an avec révision annuelle du loyer de 2 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention qui était jointe en annexe avec TDF pour une durée de douze ans rémunérée 12 000 € par an avec révision annuelle du loyer de 2 % et autorise le maire à la signer.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.  
COPIE CERTIFIEE CONFORME.  
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 31 août 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220830-2022-05-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2022

Le Maire  
Vincent DUCREUX

